Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 08/07/2020 à 15h50
Réference de l'AR : 002-210201604-20200706-d2020_091-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 6 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 6 juillet à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 30 juin 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Jean-Pierre LIEFHOOGHE
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Abdallah EL BAIED
Jennifer CAURE
Benjamin LECAREUX
Marie-Claude GOSSET
Karim CHAFI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : Mme PIRAUX à Mme Catherine LEFEVRE ; M. WATIER à M. VALLERAND ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme AGATI ; M. DELFORGE à Mme GOSSET
Absente : Mme ZAFRA
Secrétaire de séance : M. LECAREUX

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale des Services
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....28
Absents ayant donné mandat de procuration.....04
Absente.....01
Votants..... 32

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 08/07/2020 à 15h50
Réference de l'AR : 002-210201604-20200706-d2020_091-DE

Délibération 2020 - 091

10 – FONDS COVID RELANCE HAUTS-DE-FRANCE – ABONDEMENT PAR LA VILLE

En complément du plan de soutien déjà mis en place, la Région Hauts-de-France a créé, en partenariat avec la Banque des Territoires, le fonds « COVID Relance Hauts-de-France ».

Ce fonds d'avances remboursables de 24 millions d'euros, destiné aux TPE de moins de 10 salariés, aux indépendants et aux associations de 19 salariés maximum, a pour objectif de renforcer leur trésorerie pour faire face aux dépenses liées à la crise sanitaire.

La Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère participe à ce fonds à hauteur de 111 000 €.

Considérant que lorsqu'une collectivité vient abonder ce fonds, il y a un fléchage de cette somme sur les potentiels bénéficiaires de son territoire, il est proposé que la Ville abonde ce fonds à hauteur de 2 € par habitants, soit 24 630 €.

Pour ce faire, il y a lieu de prévoir la décision modificative suivante :

Section d'investissement – chapitre 27

En dépenses :
Article 2764 – Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé :
+ 24 630 €
En recettes :
Article 2764 – Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé :
+ 24 630 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'abonder à hauteur de 2 € /hab au fonds COVID Relance Hauts-de-France,
- Adopte la décision modificative ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 8/7/2020
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 10 juillet 2020
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.